

COMMUNE DE
VIGNEULLES LES HATTONCHÂTEL

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 février 2024 que la convocation avait été faite le 6 février 2024 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Christian CRATZ, Mathilde THIERY, Philippe ROSENBERGER, Christophe LEBLAN, Michel DEGOUTIN, Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Alex NICOLAS, Agnès THIEBAUT, Marie-Christine HELLIN, David PETIT, Lysiane DEGOUTIN, Laure BLANPIED,
Absents : Chantal NOISETTE, Agnès BRÖNNER, Tony VIGNOLA, Catherine KETTERER (Proc. à A. NICOLAS)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Gilles ROUGIREL absent à cette réunion

1) Restauration façade Mairie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la façade de la Mairie.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 84 261.25 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2024 – Axe 3
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

2) Aménagement aire de jeux Billy sous les Côtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de jeux à Billy sous les Côtes.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 21 100 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2024 – Axe 3
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

3) Changement Bornes incendies

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de changement de deux bornes incendie, chemin de la Mirabelle à Billy sous les Côtes et rue Miss Skinner à Hattonchâtel.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 9 693.05 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2024 – Axe 1
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

4) Recours avocat

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'assignation en résiliation de Monsieur STANG Loïc, locataire d'un logement communal pour impayés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de procéder à un recours
- Charge le Maire de choisir un avocat
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

5) Questions diverses

- Michel DEGOUTIN informe que des arbres morts menacent de tomber sur la statue à Sainte-Claire
- Philippe ROSENBERGER informe que l'installation de l'éclairage public led est en cours à Viéville sous les Côtes
- Jean-Claude ZINGERLE informe que le permis de lotir pour le futur lotissement a été accordé
- Michel DEGOUTIN demande pour quand est prévue la continuité des travaux d'intérêt général pour les élèves de la MFR